

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386

14 février 2008

SOMMAIRE

Alburak Aviation S.A.	18509	KER Holding S.à r.l.	18526
Alika Properties S.à r.l.	18487	Kirwan Offices S.à r.l.	18493
Ambra S.A.	18511	KKA Holding S.A.	18514
Amphan Properties S.à r.l.	18482	Mallard Holding S.A.	18492
BTL S.à r.l. (Brandschutz Technik Luxem- burg S.à.r.l.)	18528	Pfizer Europe Holdings Sàrl	18523
Cooling Watergroup S.A.	18527	Rose Investment Holding S.A.	18493
Cravatterie Philippe II sàrl	18527	Steel & Co. S.A.	18493
Cravatterie Philippe II sàrl	18527	Sylvex S.A.	18528
Edonis Holding S.A.	18492	Tarlux S.A.	18510
Hendrik Holding S.A.	18526	Thera S.A.	18509
Holt Holding S.A.	18527	Thera S.A.	18511
Ital Casalux	18482	Woodcraft Financial S.à r.l.	18514

Ital Casalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 69.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015981/2426/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08654. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Amphan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.843.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of AMPHAN PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.843 (the Company), incorporated on 15 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 30 December 2006 under the number 2460.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239 (the Shareholder), hereby represented Mr Udo Hesemann, manager, residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25.-, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above by way of the wire transfer of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above;

6. Amendment of article 10 of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro), and the Shareholders hereby issue such new share (the New Share).

Third resolution

The Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. declares to (i) subscribe to one share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of a contribution in cash of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) (the Cash Contribution).

The above Cash Contribution to the Company, in an aggregate net amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25.- (twenty-five) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the above capital increase, the Shareholder records that the shareholdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name and address of the Shareholders	Number of shares
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	501
Total of shares:	501

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (12,525.- EUR), represented by five hundred and one (501) sharequotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company so that article 10 shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the - meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de AMPHAN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.843 (la Société). La Société a été constituée le 15 novembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 décembre 2006 sous le numéro 2460.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239 (l'Associé), ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros);

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport en numéraire de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) à la Société;

4. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

6. Modification de l'article 10 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) et les Associés émettent cette nouvelle part sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

L'Associé décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. déclare (i) souscrire à une part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en numéraire de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros), à la valeur comptable (l'Apport en Numéraire):

Ledit apport d'un montant total de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom et adresse des Associés	Nombre de parts sociales
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	501
Total de parts sociales:	501

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525,- EUR) représenté par cinq cent une (501) parts-sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de parts sociales de la Société à IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: U. Hesemann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43716. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015866/5770/280.

(080012852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Alika Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.847.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ALIKA PROPERTIES S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121.847 (the Company), incorporated on 15 November 2006 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on 30 December 2006 under the number 2459.

There appeared:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 117.239 (the Shareholder), hereby represented Mr Udo Hesemann, manager, residing professionally at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 25.-, in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro);

3. Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2. above by way of the wire transfer of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to the Company;

4. Subsequent amendment of article 6 of the Articles;

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in item 3. above;

6. Amendment of article 10 of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five Euro) by way of the creation and issuance of one share of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and together with an aggregate share premium of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro), and the Shareholders hereby issue such new share (the New Share).

Third resolution

The Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payment

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. declares to (i) subscribe to one share to the increase of the share capital of the Company and (ii) fully pay up such New Share by way of a contribution in cash of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) (the Cash Contribution).

The above Cash Contribution to the Company, in an aggregate net amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 25.- (twenty-five) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 49,975.- (forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

As a result of the above capital increase, the Shareholder records that the share holdings in the Company after the capital increase are as follows:

Name and address of the Shareholders	Number of shares
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	501
Total of shares	501

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred and twenty-five Euro (12,525.- EUR), represented by five hundred and one (501) share quotas of twenty-five euro (25.- EUR) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares held in the Company by the Shareholders and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Meeting furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to see to any formalities in connection with the issuance of shares of the Company to the Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the third and fourth resolutions.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company so that article 10 shall henceforth read as follows:

« **Art. 10.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ALIKA PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.847 (la Société). La Société a été constituée le 15 novembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Jean Seckler, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 30 décembre 2006 sous le numéro 2459.

A comparu:

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.239 (l'Associé), ici représentée par M. Udo Hesemann, gérant, de résidence professionnelle au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros);

3. Souscription et paiement en numéraire de l'augmentation du capital social mentionné au point 2. ci-dessus par le biais de l'apport en numéraire de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) à la Société;

4. Modification consécutive de l'article 6 des Statuts;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission de la nouvelle part sociale telle que mentionnée au point 2. ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toutes formalités y relatives (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes);

6. Modification de l'article 10 des Statuts; et

7. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euro) chacune, à un montant de 12.525,- EUR (douze mille cinq cent vingt-cinq Euros), par voie de l'émission d'une part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune et ensemble avec une prime d'émission de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) et les Associés émettent cette nouvelle part sociale (la Nouvelle Part Sociale).

Troisième résolution

L'Associé décide en outre d'approuver la souscription de l'augmentation de capital et sa libération de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Libération

SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. déclare (i) souscrire à une part sociale à l'augmentation du capital social de la Société et (ii) libérer et payer cette Nouvelle Part Sociale par le biais d'un apport en numéraire de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros), à la valeur comptable (l'Apport en Numéraire):

Ledit apport d'un montant total de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) devra être attribué comme suit:

(i) un montant de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) sera attribué au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) le solde de 49.975,- EUR (quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé décide d'acter que l'actionnariat de la Société après l'augmentation du capital est désormais le suivant:

Nom et adresse des Associés	Nombre de parts sociales
SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l.	501

Total de parts sociales 501

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent vingt-cinq (12.525,- EUR) représenté par cinq cent une (501) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de (i) modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par les Associés et de (ii) donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

L'Assemblée décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG pour accomplir les formalités nécessaires relatives à l'émission de parts sociales de la Société à IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l. auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et concernant la publication dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, et plus généralement, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la troisième et de la quatrième résolution.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du

conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.»

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: U. Hesemann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43715. — Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015863/5770/280.

(080012840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.396.

Il résulte de décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2007 que les administrateurs Monsieur Robert Becker et Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg sont remplacés par:

- Melle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,
- Marie-Pierre Denis, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes, Monsieur Thierry Hellers, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est remplacé par la FIDUCIAIRE B+C S.à r.l., avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

FIDUCIAIRE B+C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008016242/7759/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Mallard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour MALLARD HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016117/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05528. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Rose Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.241.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour ROSE INVESTMENT HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016116/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05530. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Steel & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 40, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 41.801.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 18 décembre 2007, que:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été approuvés à l'unanimité.
 2. Monsieur Dominique Warzecha est révoqué avec effet immédiat du poste d'administrateur de la société et de sa fonction de délégué à la gestion journalière de la société.
 3. Monsieur Dominique Zemanik est nommé au poste d'administrateur devenu ainsi vacant pour terminer le mandat de l'administrateur révoqué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2012, demeurant à 92, route d'Arlon, L-8311 Capellen.
- Monsieur Zemanik est également nommé pour le même terme à la fonction de délégué à la gestion journalière de la société, conformément à l'article 10 des statuts. Il est autorisé à engager la société par sa signature individuelle jusqu'à concurrence d'une valeur de l'opération à réaliser pour le compte de la société ne dépassant pas 14.873,61 €, demeurant à 92, route d'Arlon, L-8311 Capellen.

Pour extrait conforme

Pour la société

M^e M. Watgen

Référence de publication: 2008016246/5569/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08619. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Kirwan Offices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.237.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KIRWAN OFFICES S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by deed of notary, M^e Paul Bettingen, on 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number C-913 on 18 May 2007 and whose articles of incorporation been amended for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary dated 30th August 2007 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by M^e Ralph Beyer, Volljurist, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Mrs Corinne Petit, private employee and as scrutineer Mrs Alexandra Durand, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the two million five hundred thousand and one (2,500,001) shares represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares of class A, one million (1,000,000) shares of class B and one (1) share of class C (the shares of class A, of class B and of class C will be together referred to as the shares) in issue in the Company, all such shares are duly represented so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III. The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter.

IV. The agenda of the meeting was the following:

(i) to restructure the issued share capital of the Company by creating five (5) different class A shares, namely classes A1, A2, A3, A4, A5, and five (5) different class B shares, namely classes B1, B2, B3, B4, B5 in addition to the class C share and to reclassify the existing one million five hundred thousand (1,500,000) class A shares into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) class A1 shares, sixty thousand (60,000) class A2 shares, sixty thousand (60,000) class A3 shares, sixty thousand (60,000) class A4 shares and sixty thousand (60,000) class A5 shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), to be subscribed by the current class A shareholder, and the existing one million (1,000,000) class B shares into eight hundred forty thousand (840,000) class B1 shares, forty thousand (40,000) class B2 shares, forty thousand (40,000) class B3 shares, forty thousand (40,000) class B4 shares and forty thousand (40,000) class B5 shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), to be subscribed by the current class B shareholder;

(ii) to determine the rights and obligations of each class of shares by amending article 5 of the articles of incorporation substantially in the form attached to the proxies.

(iii) to amend and restate entirely the articles of incorporation of the Company in order inter alia to reflect the resolutions adopted pursuant to item 1 of the agenda substantially in the form attached to the proxies.

Thereupon the general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating five (5) different class A shares, namely classes A1, A2, A3, A4, A5, and five (5) different class B shares, namely classes B1, B2, B3, B4, B5 in addition to the class C share and to reclassify the existing one million five hundred thousand (1,500,000) class A shares into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) class A1 shares, sixty thousand (60,000) class A2 shares, sixty thousand (60,000) class A3 shares, sixty thousand (60,000) class A4 shares and sixty thousand (60,000) class A5 shares each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), to be subscribed by the current class A shareholder, and the existing one million (1,000,000) class B shares into eight hundred forty thousand (840,000) class B1 shares, forty thousand (40,000) class B2 shares, forty thousand (40,000) class B3 shares, forty thousand (40,000) class B4 shares and forty thousand (40,000) class B5 shares each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1), to be subscribed by the current class B shareholder.

Second resolution

The meeting resolved to determine the rights and obligations of each class of shares by amending article 5 of the articles of incorporation as set forth below.

Third resolution

The meeting resolved to amend and restate in their entirety the articles of incorporation of the Company in order inter alia to reflect the resolutions adopted pursuant to item 1 of the agenda so as to read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KIRWAN OFFICES S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at two million five hundred thousand and one United States Dollars (USD 2,500,001) divided into

- one million two hundred sixty thousand (1,260,000) class A1 shares, sixty thousand (60,000) class A2 shares, sixty thousand (60,000) class A3 shares, sixty thousand (60,000) class A4 shares, and sixty thousand (60,000) class A5 shares (the class A1 shares to class A5 shares being referred to as «Class A Shares»),

- eight hundred forty thousand (840,000) class B1 shares, forty thousand (40,000) class B2 shares, forty thousand (40,000) class B3 shares, forty thousand (40,000) class B4 shares, and forty thousand (40,000) class B5 shares (the class B1 to class B5 shares being referred to as «Class B Shares»); and

- one (1) class C share (the «Class C Share» and together with the Class A Shares and the Class B Shares referred to as the «Shares» and each a «Share»),

each Share with a par value of one United States Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limit laid down by law.

Any available Share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of the articles of incorporation).

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Class A Shares and Class B Shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse numerical order and always consisting of one (1) class of Class A Shares and one (1) class of Class B Shares (starting with classes A5 and B5).

The repurchase and cancellation of the Class C Share shall be made only together with the repurchase and cancellation of the last classes of Class A Shares and Class B Shares (being for the avoidance of doubt the class A1 shares and the class B1 shares).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of classes of Shares (in the order provided for in Article 5.3), such classes of Shares cancelled and repurchased give rights to the holders thereof pro rata to their holding in such classes to the Available Amount (as defined under Article 18 of the present articles of incorporation) (with a limitation to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders)

and the holders of Shares of the repurchased and cancelled classes of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the classes of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for the class(es) to be repurchased and cancelled shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class(es) unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for the amendment of the articles of incorporation provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Transfer of Shares. Unless provided otherwise and subject to any applicable transfer restrictions provided for herein or by the relevant legislation, no shareholder shall do any of the following without the unanimous consent of the other shareholders:

- pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any of its shares or any interest in any of its shares;
- sell, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any of its shares or any interest in its shares; or
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its shares.

A Class A Shareholder may transfer all but not some of the Class A Shares to an entity controlled by RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED and a Class B Shareholder may transfer all but not some of the Class B Shares to an entity Controlled by VR CAPITAL GROUP LTD and/or VR GLOBAL PARTNERS, LP (any such transferee being a «Permitted Transferee»). The Class C Shareholder shall be entitled to receive prior notice of any transfer contemplated in this Article, such notice to be provided by the transferring shareholder and to include the identity of the Permitted Transferee.

Art. 7. Transfer of Shares in case of a Triggering Event.

7.1. A Class A Shareholder and/or a Class B Shareholder (the «Affected Shareholder») suffers a triggering event (a «Triggering Event») where:

(A) it commits a Material Breach and either (i) the breach is not capable of being remedied or (ii) the Affected Shareholder does not remedy that breach within twenty one (21) Business Days of the other shareholder sending it written notice requiring it to remedy that breach;

(B) it is unable or admits inability to pay its debts as they fall due, suspends making payments on any of its debts or, by reason of actual or anticipated financial difficulties, commences negotiations with one or more of its creditors with a view to rescheduling any of its indebtedness or is otherwise insolvent or bankrupt in accordance with the laws of its jurisdiction of incorporation;

(C) a moratorium is declared in respect of any of its indebtedness;

(D) any corporate action, legal proceedings or other procedure or step is taken (or any analogous procedure or step is taken in any jurisdiction) in relation to: (i) the suspension of payments, a moratorium of any indebtedness, winding-up, dissolution, administration or reorganisation (by way of voluntary arrangement, scheme of arrangement or otherwise) other than a solvent liquidation or reorganisation of any of its Affiliates; (ii) a composition, assignment or arrangement with any creditor; (iii) the appointment of a liquidator (other than in respect of a solvent liquidation of any of its Affiliates), receiver, administrator, administrative receiver, compulsory manager or other similar officer in respect of any of its assets; or (iv) enforcement of any security over any of its assets;

(E) any of the events in this Article occurs in relation to any of its parent companies; or

(F) a Change of Control occurs in relation to it.

7.2. If a Triggering Event occurs, the Affected Shareholder shall notify the other Financing Shareholders as soon as reasonably practicable and shall send a copy of such notification to the Class C Shareholders for information only.

7.3. Following a Triggering Event, the Financing Shareholders which are not the Affected Shareholder (the «Non-Affected Shareholder») may give written notice (a «Triggering Notice») to the Affected Shareholder (copies to the Class C Shareholders) within sixty (60) Business Days of receiving notification of the Triggering Event from the Affected Shareholder or of its becoming aware of the Triggering Event, whichever is the earlier, requiring the Affected Shareholder:

(i) to sell subject to the satisfaction of any Permitted Condition specified in the Triggering Notice, all of the shares held by the Affected Shareholder (the «Sale Shares») to the Non-Affected Shareholder at the Sale Price; or

(ii) where the Triggering Event is an event specified in item A or item F of the definition of Triggering Event to purchase, subject to the satisfaction of any Permitted Condition specified in the Triggering Notice, all of the shares held by the Non-Affected Shareholder (also the «Sale Shares») at the Sale Price.

Save in relation to the circumstances set out in item 7.3.(ii) above, if a Triggering Notice is given then the Affected Shareholder shall be bound, subject to the satisfaction (or waiver) of any Permitted Condition specified in the Triggering

Notice, to sell the Sale Shares to the Non-Affected Shareholder and the Non-Affected Shareholder shall be bound to purchase the Sale Shares.

If a Triggering Notice is given in the circumstances set out in item 7.3.(ii) above then the Affected Shareholder shall be bound, subject to the satisfaction or waiver of any Permitted Conditions specified in the Triggering Notice, to purchase the Sale Shares from the Non-Affected Shareholder.

7.4. The sale and purchase of the Sale Shares in accordance with this Article 7 shall be made on the following terms:

- if any of the Permitted Conditions to the Triggering Notice is not satisfied or waived within sixty (60) Business Days or, in the case of a regulatory approval, one hundred and fifty (150) Business Days, after service of that Triggering Notice then that Triggering Notice shall lapse. Otherwise, completion of the transfer of the Sale Shares shall be completed seven (7) Business Days after written notice of the determination of the Fair Value of the Sale Shares or the date of satisfaction or waiver of all Permitted Conditions (whichever is the later) (the «Trigger Notice Transfer Date») at such reasonable time and place that the shareholders agree or, failing which, at the registered office of the Company;

- the Affected Shareholder shall deliver to the buyer in respect of the Sale Shares on or before the Trigger Notice Transfer Date duly executed instruments of transfer and a power of attorney in such form and in favour of such person as the buyer may nominate to enable the buyer to exercise all rights of ownership in respect of the Sale Shares including, without limitation, the voting rights.

7.5. If the Affected Shareholder does not comply with its obligations under this Article 7, the Company may authorise a person to execute and deliver the necessary transfer instrument(s) of transfer and any assignment on its behalf. The Company may receive the purchase money on behalf of the Affected Shareholder and cause the buyer to be registered as the holder of the shares being sold. The receipt by the Company of the purchase money shall be a good discharge to the buyer (who shall not be bound to see to the application of those moneys). After the buyer has been registered as holder of the Sale Shares in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

Art. 8. Management of the Company.

8.1. The Company is managed by up to seven (7) managers who need not be shareholders.

8.2. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of three different classes, being class A managers, class B managers and class C managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

A manager shall be deemed to have been appointed by a shareholder if he is appointed as a manager by the general meeting of shareholders following his nomination for appointment to the board of managers in accordance with Article 8.2.

The shareholder nominating a manager to be removed in accordance with Article 8 shall indemnify the Company for any liability arising from any such removal.

8.3. The Class A Shareholders shall be entitled to propose a list of persons out of which four (4) class A managers shall be appointed by the general meeting of shareholders.

The Class B Shareholders and the Class C Shareholders shall be entitled to propose a list of persons out of which two (2) class B managers and one (1) class C manager shall be appointed by the general meeting of shareholders. This Article 8.3 is subject to Article 8.4 below.

8.4. If pursuant to a Material Breach of a Class A Shareholder two class A managers are removed from the Board, the Class B Shareholders shall be entitled to propose a list of additional managers, two of which shall be appointed as additional class B managers.

8.5. The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

8.6. Board meetings shall be held at least four (4) times a year and at not more than four (4) monthly intervals. At least twenty (20) Business Days written notice shall be given to each of the managers of all Board meetings (except if (i) a class A manager, a class B manager and the class C manager agree in writing to shorter notice or (ii) if all of the managers are present at the meeting). Board meetings shall take place in Luxembourg. Each notice of Board meeting shall: specify a reasonably detailed agenda; be accompanied by any relevant papers; and be sent by email, courier or facsimile transmission if sent to an address outside Luxembourg.

8.7. The quorum at a Board meeting shall be two (2) managers (including at least one (1) class A manager and one (1) the class B manager) present and entitled to vote at the time when the relevant business is transacted. If a quorum is not present or ceases to be present, the managers present shall adjourn the meeting to a specified place and time no more than five (5) Business Days after the original date. Notice of the adjourned meeting shall be given by the Company. The quorum at any adjourned meeting shall be any two (2) managers (including at least one (1) class A manager). Notwithstanding the foregoing provisions of this Article 8.7 the quorum for a Board meeting shall include one (1) class C manager where any item of Operational Expenses for a Group Company requires unanimous shareholder consent.

Board meetings shall be chaired by the chairman. Such chairman shall be appointed by the Board for each meeting from among the class A managers (if any). The chairman shall not be entitled to a second or casting vote in any circumstance.

At any Board meeting every manager shall have one (1) vote.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

8.8. In the case of more than one (1) manager, the managers constitute a board of managers. A meeting of the managers may consist of a conference among managers some or all of whom are in different places provided that a majority of the managers are physically present in Luxembourg and each manager who participates is able:

- to hear each of the other participating managers addressing the meeting; and
- if he so wishes, to address all of the other participating managers simultaneously,

whether directly, by conference telephone or by any other form of communications equipment or by a combination of those methods. A quorum is deemed to be present if the above conditions are satisfied in respect of at least the number of managers required to form a quorum. A meeting held as described in this Article shall be deemed to take place at the place where the largest group of participating managers is assembled, which shall be in Luxembourg.

The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

8.9. Neither the class A managers nor the class B managers may vote on a matter or taken into account for the purposes of a quorum where they have a material conflict of interest between their fiduciary duties and personal interests in relation to that matter. To the extent permitted by law, the class C manager shall be entitled to vote on a matter in respect of which he has such a conflict of interest, provided that the class C manager has declared the nature of his interest therein before the matter is considered.

8.10. The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

8.11. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class C managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A manager and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 9. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the meeting or ceases to be present, the chairman of the meeting shall adjourn the meeting to a specified place and time not earlier than five (5) Business Days after the original date. Notice of the adjourned meeting shall be given by the Company.

At least twenty-one (21) clear days' written notice (excluding the day on which the notice is given and the day on which the meeting is held) shall be given to each Shareholder of any general meeting of shareholders, unless all shareholders approve a shorter notice period.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

In the event of a dividend declaration, such allocation shall be made:

(i) an amount equal to 0.25 % of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Class A and Class B Shares in the reverse numerical order (i.e. first class A5 and B5, if not in existence, class A4 and class B4, and so on).

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 18. Definitions.

«Affiliate» means any person that directly or indirectly, through one or more intermediaries (jointly or otherwise) Controls or is Controlled by or is under common Control with a shareholder.

«Available Amount» means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the articles of incorporation.

«Board» means the board of managers of the Company.

«Business Day» means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in either Moscow or Luxembourg.

«Cancellation Value Per Share» has the meaning set out in Article 5.4.1.

«Change of Control» in relation to the Class A Shareholders, the Class A Shareholders ceasing to be Controlled by RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED (or such other entity as may be substituted for RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED), and, in relation to the Class B Shareholders, the Class B Shareholders ceasing to be Controlled by VR CAPITAL GROUP UNITED and/or VR GLOBAL PARTNERS, LP.

«Class A Shareholder» means a holder of Class A Shares.

«Class B Shareholder» means a holder of Class B Shares.

«Class C Shareholder» means a holder of Class C Shares.

«Control» means the power to direct the management or policies of an entity or business, directly or indirectly, whether through the ownership of securities, by contract or otherwise (and which power shall, for the avoidance of doubt, be deemed to be held by a person with the direct or indirect ownership of 50% or more of the share capital of an entity), and

«Controlling» and «Controlled» shall have the corresponding meanings.

«Fair Value» means the fair value of shares which shall be determined by an independent valuer appointed by the Class A and the Class B Shareholders within thirty (30) Business Days of the date of the Triggering Notice. If the Class A and the Class B Shareholders do not agree on the independent valuer, any Class A and the Class B Shareholders may request the President of the London Investment Bankers Association to make the appointment which shall be a bank of international standing.

«Financing Shareholders» means the Class A Shareholders and the Class B Shareholders.

«Group» means the Company and the Subsidiaries and «Group Company» means any one of them.

«Interim Accounts» means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

«Interim Account Date» means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

«Material Breach» means any material breach of or material non compliance with any of the rights or obligations under Article 6: Transfer of Shares, as well as any breach of any of the rights or obligations defined as material in any agreements or otherwise entered into by amongst others the Class A and the Class B Shareholders, save that any breach of any obligations under any Articles or clause of any agreements in respect of which performance of the obligations is required to be satisfied within a specified time period shall not constitute a Material Breach, provided such obligation is satisfied as soon as reasonably practicable after the expiry of the specified time period and in any event no later than ten (10) Business Days after such obligation is required to be satisfied.

«Operational Expenses» means in relation to each Group Company the following expenses which shall be reasonably incurred and properly documented and approved with unanimous shareholder consent: (i) all costs and liabilities incurred in defending, settling or seeking advice in relation to claims; (ii) all auditors' and other professional expenses associated with the valuation of the Group's assets; (iii) all direct costs associated with reporting requirements incurred by the Group; (iv) all costs and expenses incurred in connection with asserting legal title to the shares in YUKOS FINANCE BV and/or its Subsidiaries; (v) all professional fees and disbursements incurred in association with holding, protecting and maintaining the value of the assets of the Group Companies; (vi) all tax and governmental charges (if any) levied against the Group; (vii) all bank charges arising on bank accounts held in the name of or on behalf of the Company; (viii) all costs, liabilities or professional fees arising from a claim against an employee, agent or director of any Group Company; and (ix) all professional indemnity policy premiums payable by a Group Company in connection with the management and administration of the Group.

«Permitted Condition» means a bona fide consent, clearance, approval or permission necessary to enable the relevant person to be able to complete a transfer of Shares under its constitutional documents, the rules or regulations of any stock exchange on which it or its parent company is quoted or any governmental, statutory or regulatory body in those jurisdictions where that person carries on business.

«Sale Price» means either (i) on the occurrence of a Triggering Event referred to under item 7.1 (B) to (E) a price per Share equal to one hundred (100) per cent, of the Fair Value of the Sale Shares; or (ii) on the occurrence of a Triggering Event referred to in item 7.1 (A) or (F), a price per Share equal to 90% of the Fair Value of the Sale Shares, unless the circumstances in Article 7.3.1 (ii) apply in which case the Sale Price shall be a price per Share equal to 110% of the Fair Value of the Sale Shares.

«Subsidiaries» means any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time.

«Total Cancellation Amount» has the meaning set out in Article 5.4.2.

«YUKOS FINANCE BV» means a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands and having its registered office in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Jan van Goyenkade 13 in (NL-1075 HP) Amsterdam, the Netherlands, registered at the Commercial Register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under file number 34107730.

«YUKOS Subsidiaries» means Yukos Finance BV, Stak Yukos International, Transpetrol (Slovakia), Yukos International UK BV, Petroval (Switzerland), Yukos Services (UK), Yukos USA, INC (USA), Yukos Capital SARL (Luxembourg), Petroval Bunker Services BV (the Netherlands), Intelligent Energy (UK), John Brown Hydrocarbons (UK), Yukos Intel Service (UK) and any entity which is controlled by any of the above.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand four hundred Euro (2,400 EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de KIRWAN OFFICES S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire M^e Paul Bettingen, le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro C-913 le 18 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 30 août 2007 non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Ralph Beyer, Volljurist, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme secrétaire Mme Corinne Petit, employée privée, et comme scrutateur Mme Alexandra Durand, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que sur toutes les deux millions cinq cent mille une (2.500.001) parts sociales représentées par un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de classe A, un million (1.000.000) de parts sociales de classe B et une (1) part sociale de classe C (les parts sociales de classe A, de classe B et de classe C étant désignées ci-après les parts sociales) en émission dans la Société, toutes ces parts sociales sont dûment représentées de sorte que l'intégralité du capital social émis et tous les associés de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III. Les associés ayant confirmé avoir connaissance de l'ordre du jour et se considérant valablement convoqués et renoncé au droit de recevoir un avis de convocation, l'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(i) restructurer le capital social émis de la Société par la création de cinq (5) différentes classes de parts sociales de classe A, nommément les classes A1, A2, A3, A4, A5, et cinq (5) classes différentes de classe B, nommément les classes B1, B2, B3, B4, B5 en plus de la part sociale de classe C et reclassifier les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de classe A en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales de classe A1, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A2, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A3, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A4 et soixante mille (60.000) parts sociales de classe A5, chacune ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1), devant être souscrites par l'associé actuel de classe A, et les un million (1.000.000) de parts sociales de

classe B existantes en huit cent quarante mille (840.000) parts sociales de classe B1, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B2, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B3, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B4 et quarante mille (40.000) parts sociales de classe B5, chacune ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1), devant être souscrites par l'associé actuel de classe B;

(ii) déterminer les droits et obligations de chaque classe de parts sociales en modifiant l'article 5 des statuts substantiellement dans la forme annexée aux procurations.

(iii) modifier et refondre l'intégralité des statuts de la Société afin, inter alia, de refléter les résolutions adoptées selon le point 1 de l'ordre du jour substantiellement dans la forme annexée aux procurations.

A la suite de quoi, l'assemblée générale des associés a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé de restructurer le capital social émis de la Société par la création de cinq (5) différentes classes de parts sociales de classe A, nommément les classes A1, A2, A3, A4 et A5, et cinq classes différentes de classe B, nommément les classes B1, B2, B3, B4, et B5 en plus de la part sociale de classe C et de reclassifier les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de classe A en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales de classe A1, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A2, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A3, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A4 et soixante mille (60.000) parts sociales de classe A5, chacune ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1), devant être souscrites par l'associé actuel de classe A, et les un million (1.000.000) de parts sociales de classe B existantes en huit cent quarante mille (840.000) parts sociales de classe B1, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B2, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B3, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B4, et quarante mille (40.000) parts sociales de classe B5, chacune ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1), devant être souscrites par l'associé actuel de classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de déterminer les droits et obligations de chaque classe de parts sociales en modifiant l'article 5 des statuts tel que mentionné ci-dessous.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société dans leur intégralité afin de refléter, inter alia, les résolutions adoptées selon le point 1 de l'ordre du jour afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KIRWAN OFFICES S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la

communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille un Dollars des Etats-Unis (USD 2,500.001) divisé en

- un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales de classe A1, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A2, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A3, soixante mille (60.000) parts sociales de classe A4 et soixante mille (60.000) parts sociales de classe A5 (les parts sociales de classe A1 aux parts sociales de classe A5 étant désignées les «Parts Sociales de Classe A»),

- huit cent quarante mille (840.000) parts sociales de classe B1, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B2, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B3, quarante mille (40.000) parts sociales de classe B4 et quarante mille (40.000) parts sociales de classe B5 (les parts sociales de classe B1 aux parts sociales de classe B5 étant désignées les «Parts Sociales de Classe B»); et

- une (1) part sociale de classe C (la «Part Sociale de Classe C» et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, désignée les «Parts Sociales») et chacune une «Part Sociale»),

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1) et avec les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites de la loi.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des dispositions des statuts).

5.2 Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de Parts Sociales y compris l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales par voie de rachat et d'annulation de toutes les Parts Sociales en émission dans cette(ces) classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Part Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B, ces annulations et rachats de parts sociales seront faits dans le sens inverse de la numérotation et devront toujours consister en une (1) classe de Parts Sociales de Classe A et en une (1) classe de Parts Sociales de Classe B (en commençant par les classes A5 et B5).

Le rachat et l'annulation de la Part Sociale de Classe C devra se faire uniquement ensemble avec le rachat et l'annulation des dernières classes de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B (étant, afin d'éviter tout doute, les parts sociales de classe A1 et les parts sociales de classe B1).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation de classes de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'Article 5.3), ces classes de Parts Sociales annulées et rachetées donnent droit à leurs détenteurs au prorata de leur participation dans ces classes au Montant Disponible (tel que défini à l'Article 18 des présents statuts) (avec la limitation du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales des classes de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe en question détenues par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociale en émission dans les classes de Parts Sociales devant être rachetées et annulées.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour la(les) classe (s) devant être rachetées et annulées sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la (des) classe(s) concernée (s) sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés dans les conditions requises pour la modification des statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3 Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la (des) classe(s) de Parts Sociales en question, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible par la Société.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. A moins qu'il n'en soit prévu autrement et conformément à toutes restrictions de transfert applicables prévues par les présents statuts ou par la législation concernée, aucun associé ne fera une des actions suivantes sans le consentement de l'unanimité des autres associés:

- mettre en gage, hypothéquer, charger ou grever de toute autre manière ses parts sociales ou tout intérêt sur une de ses parts sociales;

- vendre, transférer ou disposer de toute autre manière ou accorder une option sur ses parts sociales ou sur tout intérêt sur une de ses parts sociales; ou

- conclure un contrat concernant les droits de vote attachés à n'importe laquelle de ses parts sociales.

Un Associé de Classe A peut transférer toutes, et non seulement une partie, des Parts Sociales de Classe A à une entité contrôlée par RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED et un Associé de Classe B peut transférer

toutes, et non seulement une partie, des Parts Sociales de Classe B à une entité contrôlée par VR CAPITAL GROUP LTD et/ou VR GLOBAL PARTNERS, LP (un tel cessionnaire étant désigné un «Cessionnaire Autorisé»). L'Associé de Classe C doit recevoir un avis préalable de tout transfert envisagé selon cet Article, cet avis devant être envoyé par l'associé cédant et devant comprendre l'identité du Cessionnaire Autorisé.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales en cas de Fait Générateur.

7.1. Un Associé de Classe A et/ou un Associé de Classe B (l'« Associé Affecté ») subit un fait générateur (un «Fait Générateur ») si:

(A) il commet une Violation Substantielle et soit (i) il ne peut être remédié à cette violation ou (ii) l'Associé Affecté ne remédie pas à cette violation endéans les vingt-et-un (21) Jours Ouvrables à partir du jour où l'autre associé lui a envoyé une notice écrite lui demandant de remédier à cette violation;

(B) il est incapable ou admet son incapacité à payer ses dettes lorsqu'elles deviennent dues, suspend ses paiements sur n'importe laquelle de ses dettes, ou, en raison de difficultés financières actuelles ou anticipées, entreprend des négociations avec un ou plusieurs de ses créanciers afin de rééchelonner une de ses dettes ou est insolvable ou failli d'une autre manière, conformément aux lois de sa juridiction de constitution;

(C) un moratoire est déclaré en relation avec une de ses dettes;

(D) toute action sociale, poursuite judiciaire ou toute autre procédure ou démarche est entreprise (ou lorsque toute procédure ou démarche analogue est entreprise dans toute juridiction) en rapport avec: (i) la suspension de paiements, un moratoire sur toute dette, la liquidation, la dissolution, l'administration ou la réorganisation, autre qu'une liquidation ou réorganisation de n'importe laquelle de ses Filiales; (ii) un arrangement, un accord ou une cession avec tout créancier (iii) la nomination d'un liquidateur (autrement que dans le cas d'une liquidation de n'importe laquelle de ses Filiales), receveur, administrateur, receveur administratif, gérant ad-hoc ou toute autre catégorie de preuve similaire en rapport avec n'importe laquelle de ses avoirs; ou (iv) exécution de n'importe quelle sureté sur n'importe lequel de ses avoirs;

(E) un des faits énumérés dans cet article se produit en rapport avec n'importe laquelle de ses sociétés parentes; ou

(F) un Changement de Contrôle relatif à lui se produit.

7.2. Si un Fait Générateur intervient, l'Associé Affecté le notifiera aux autres Associés Financeurs aussi vite que possible et devra envoyer une copie de cette notification auprès de l'Associé de Classe C pour information.

7.3. A la suite d'un Fait Générateur, les Associés Financeurs qui ne sont pas l'Associé Affecté (l'«Associé Non Affecté») pourra donner une notice écrite (une «Notice du Fait Générateur») à l'Associé Affecté endéans les soixante (60) Jours Ouvrables de la réception de la notification du Fait Générateur par l'Associé Affecté ou de la découverte du Fait Générateur, en exigeant de l'Associé Affecté:

(i) qu'il vende, sous réserve de la réalisation de toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, toutes les parts sociales détenues par l'Associé Affecté (les «Parts Sociales Vendues») à l'Associé Non-Affecté au Prix de Vente; ou

(ii) lorsque le Fait Générateur est un fait précisé à l'alinéa A ou à l'alinéa F de la définition du Fait Générateur, qu'il achète, sous réserve de la réalisation de toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, toutes les parts sociales détenues par l'Associé Non Affecté (également les «Parts Sociales Vendues») au Prix de Vente.

Sans préjudice de circonstances précisées à l'alinéa 7.3. (ii) ci-dessus, si une Notice du Fait Générateur est donnée l'Associé Affecté sera obligé alors, sous réserve de la satisfaction (ou de la renonciation) à toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, de vendre les Parts Sociales Vendues à l'Associé Non Affecté et l'Associé Non Affecté sera obligé d'acheter les Parts Sociales Vendues.

Si une Notice du Fait Générateur est donnée dans les circonstances précisées à l'alinéa 7.3. (ii) ci-dessus, alors l'Associé Affecté sera obligé, sous réserve de la satisfaction ou de la renonciation à toute Condition Autorisée spécifiée dans la Notice du Fait Générateur, d'acheter les Parts Sociales Vendues à l'Associé Non Affecté.

7.4. La vente et l'achat des Parts Sociales Vendues en accord avec l'Article 7 seront effectuées selon les termes suivantes:

- s'il n'est pas renoncé ou satisfait à toute Condition Autorisée de la Notice du Fait Générateur endéans les soixante (60) Jours Ouvrables ou, dans le cas d'une approbation par une autorité de contrôle, cent cinquante (150) Jours Ouvrables, après réception de cette Notice du Fait Générateur, cette Notice du Fait Générateur sera caduque. Autrement, l'achèvement du transfert des Parts Sociales Vendues aura lieu sept (7) Jours Ouvrables après un avis écrit de la détermination de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues ou la date de satisfaction ou renonciation à toutes les Conditions Autorisées (quelque soit la dernière date) (la «Date de Transfert de la Notice du Fait Générateur») au lieu et heure raisonnablement fixés par les associés, ou par défaut, au siège social de la Société;

- l'Associé Affecté délivrera à l'acheteur, en relation avec les Parts Sociales Vendues, au jour de ou avant la Date de Transfert de la Notice du Fait Générateur, les actes de transfert dûment exécutés et un pouvoir en faveur de telle personne que l'acheteur pourra nommer, afin de permettre à l'acheteur d'exercer tous les droits de propriété concernant les Parts Sociales Vendues en ce compris, sans limitation, les droits de vote.

7.5. Si l'Associé Affecté ne se conforme pas à ses obligations en vertu de l'Article 7, la Société peut autoriser une personne à exécuter et à délivrer les instruments de transfert nécessaires pour son compte. La Société peut recevoir

l'argent de la vente pour le compte de l'Associé Affecté et faire inscrire l'acheteur comme le détenteur des Parts Sociales vendues. La réception par la Société de l'argent de la vente sera une décharge valable pour l'acheteur (qui ne sera pas obligé de veiller à l'emploi de cet argent). Une fois que l'acheteur aura été enregistré comme détenteur des Parts Sociales Vendues dans l'exercice de ces pouvoirs, la validité de ces opérations ne pourra être remise en question par quiconque.

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1. La Société est gérée par au maximum sept (7) gérants, associés ou non.

8.2. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de trois différentes classes, à savoir des gérants de classe A, des gérants de classe B et des gérants de classe C. Une telle classification des gérants sera dûment enregistrée dans les minutes de la réunion concernée et les gérants seront identifiés eu égard à laquelle ils appartiennent.

Un gérant sera considéré comme ayant été désigné par un associé s'il est désigné comme gérant par l'assemblée générale des associés après sa nomination pour désignation au conseil de gérance par cet associé conformément à l'alinéa 8.2

L'associé nommant un gérant devant être démis conformément à l'article 8 devra indemniser la Société pour toute responsabilité résultant d'une telle destitution.

8.3 Les Associés de Classe A auront le droit de proposer une liste de personnes à partir de laquelle quatre (4) gérants de classe A seront désignés par l'assemblée générale des associés.

Les Associés de Classe B et les Associés de Classe C auront le droit de proposer une liste de personnes à partir de laquelle deux (2) gérants de classe B et un (1) gérant de classe C seront désignés par l'assemblée générale des associés. Cet Article 8.3 est soumis à l'Article 8.4 ci-dessous.

8.4 Si suite à une Violation Substantielle d'un Associé de Classe A, deux gérants de classe A sont révoqués du Conseil, les Associés de Classe B seront autorisés à proposer une liste de gérants supplémentaire, dont deux d'entre eux seront nommés en tant que gérants de classe B supplémentaires.

8.5. Les gérants sont nommés et révoqués de leur fonction par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoir et le terme de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont désignés pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus mais également révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum).

8.6. Les réunions du Conseil se tiendront au moins quatre (4) fois par an et avec un intervalle maximal de quatre (4) mois. Un préavis écrit d'au moins vingt (20) Jours Ouvrables sera envoyé à chacun des gérants pour toutes les réunions du Conseil (sauf si (i) un gérant de classe A et chacun des gérants de classe B et gérants de classe C acceptent par écrit un préavis plus court ou (ii) si tous les gérants sont présents à la réunion). Les réunions du Conseil auront lieu à Luxembourg. Chaque notice de réunion du Conseil devra: préciser un ordre du jour raisonnablement détaillé; et être envoyée par email, courrier ou transmission par fax si elle est envoyée à une adresse en dehors du Luxembourg.

8.7. Le quorum requis à une réunion du Conseil sera de deux (2) gérants (en ce compris au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B) présents et ayant le droit de vote au moment où les affaires concernées sont traitées. Si le quorum n'est pas réuni ou cesse d'être réuni, les gérants présents vont ajourner la réunion à un lieu et un moment spécifié au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après la première date. L'avis de la réunion ajournée sera donné par la Société. Le quorum à toute réunion ajournée sera de deux (2) gérants (en ce compris au moins un (1) gérant de classe A). Nonobstant les dispositions de l'Article 8.7 qui précèdent, le quorum pour une réunion du Conseil devra inclure un (1) gérant de classe C lorsqu'un point sur les Frais de Fonctionnement d'une Société du Groupe exige l'accord unanime des associés.

Les réunions du conseil seront présidées par le président. Ce président sera nommé par le Conseil pour chaque réunion parmi les gérants de classe A (s'il y en a). Le président n'a pas de droit de vote prépondérant ou de vote secondaire dans n'importe quelle circonstance.

A toute réunion du Conseil chaque gérant aura une (1) voix.

Les gérants peuvent être représentés à des réunions du Conseil par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

8.8. Dans le cas où il y a plus qu'un (1) gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Une réunion des gérants peut consister en une conférence entre les gérants dont certains d'entre eux ou tous sont à différents endroits à condition qu'une majorité des gérants sont présents physiquement au Luxembourg et que chaque gérant qui participe est capable:

- d'entendre chacun des autres gérants participant et qui prend la parole à la réunion; et
- s'il le désire, de s'adresser à tous les autres gérants participant en même temps,

soit directement, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication ou par une combinaison de ces méthodes. Le quorum est supposé être réuni si les conditions ci-dessus sont satisfaites à propos du nombre minimal de gérants devant être présents pour former un quorum. Une réunion tenue de la manière décrite dans cet Article sera considérée comme ayant pris place à l'endroit où le plus grand groupe de gérants participant est réuni, qui devra être Luxembourg.

La participation à, ou la tenue de, une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

8.9. Ni les gérants de classe A, ni les gérants de classe B ne peuvent voter sur un sujet et être pris en compte pour le calcul du quorum s'ils ont un conflit d'intérêts considérable dans ce sujet. Dans la mesure permise par la loi, le gérant de classe C peut voter sur un projet même s'il a un conflit d'intérêts, étant entendu que le gérant de classe C déclare son intérêt avant que le sujet ne soit abordé.

8.10. Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

8.10. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 11. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Si le quorum n'est pas réuni endéans la demi-heure de l'heure désignée pour la réunion ou cesse d'être réuni, le président de la réunion ajournera la réunion à un lieu et heure spécifiés au plus tôt cinq (5) Jours Ouvrables après la première date. La notice de cette réunion ajournée sera envoyée par la Société.

Un préavis écrit d'au minimum vingt-et-un (21) jours francs (à l'exclusion de jours auxquels la notice est envoyée et de jours auxquels se tient la réunion) sera envoyé à chaque associé pour toute assemblée générale des associés, à moins que tous les associés acceptent une période de préavis plus courte.

Art. 12. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, cette allocation sera effectuée:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale doit être distribué de manière égalitaire entre les associés au prorata de leur Parts Sociales, sans tenir compte de la classe, ensuite

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière classe de Parts Sociales de Classe A et de Parts Sociales de Classe B dans le sens inverse de numérotation (i.e. en premier les classes A5 et B5, et s'il n'en existe pas, les classes A4 et B4, et ainsi de suite).

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 16. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Art. 18. Définitions.

«Affilié» signifie une personne qui, directement ou indirectement, par un ou plusieurs intermédiaires (conjointement ou autrement) Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous le Contrôle commun avec, un associé.

«Associé de Classe A» signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie un détenteur de Parts Sociales de Classe C.

«Associés Financeurs» signifie les Associés de Classe A et les Associés de Classe B.

«Changement de Contrôle» en rapport avec les Associés de Classe A, le fait que les Associés de Classe A cesse d'être Contrôlé par RENAISSANCE HOLDINGS MANAGEMENT LIMITED, et, en rapport avec les Associés de Classe B, le fait que les Associés de Classe B cesse d'être Contrôlé par VR CAPITAL GROUP LIMITED et/ou VR GLOBAL PARTNERS, LP.

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.

«Condition Autorisée» signifie tout consentement de bonne foi, décharge, approbation ou autorisation nécessaire afin de permettre à la personne concernée d'être capable d'accomplir un transfert de parts sociales en conformité avec ses documents constitutifs, les règles de régulations de toute bourse de valeurs sur laquelle elle ou sa société parente est coté, ou de toute autorité gouvernementale, statutaire ou de surveillance dans les juridictions dans lesquelles cette entité agit.

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société.

«Contrôle» signifie le pouvoir de diriger la gestion ou les politiques d'une entité ou d'une affaire, directement ou indirectement, que ce soit par la détention de valeurs mobilières, par contrat ou autrement (et ce pouvoir sera, afin d'éviter tout doute, supposé être détenu par une personne ayant la propriété directe ou indirecte de 50% au plus du capital social d'une entité) et

«Contrôlant» et «Contrôlé» auront les significations correspondantes.

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date qui n'est pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation des classes de Parts Sociales concernées.

«Filiales» signifie toute filiale ou toute entreprise filiale de la Société de temps à autre.

«Filiales de YUKOS» signifie Yukos Finance BV, Stak Yukos International, Transpetrol (Slovaquie), Yukos International UK BV, Petroval (Suisse), Yukos Services (UK), Yukos USA, INC (USA), Yukos Capital SARL (Luxembourg), Petroval Bunker Services BV (Pays-Bas), Intelligent Energy (UK), John Brown Hydrocarbons (UK), Yukos Intel Service (UK) et toute entité contrôlée par une des entités mentionnées ci-dessus.

«Frais de Fonctionnement»: signifie en relation avec toute Société du Groupe les dépenses suivantes encourus raisonnablement et documentés et acceptés par accord unanime des associés: (i) tous les coûts et dettes encourus dans la défense, l'arrangement ou la recherche de conseil, en rapport avec des revendications; (ii) tous les frais des auditeurs et d'autres professionnels associés à l'évaluation des actifs du Groupe; (iii) tous les coûts directs associés aux exigences de rapport encourus par le Groupe; (iv) tous les coûts et frais encourus en rapport avec la revendication d'un titre légal sur les parts sociales dans YUKOS FINANCE BV et/ou ses Filiales; (v) tous les commissions professionnelles et débours et encourus en relation, avec la détention, la protection et le maintien de la valeur des actifs des Sociétés du Groupe; (vi) toutes les taxes et charges gouvernementales (s'il y a lieu) levées à rencontre du Groupe; (vii) tous les frais bancaires survenant sur des comptes bancaires détenus au nom de ou pour le compte de la Société; (viii) tous les coûts, dettes et commissions professionnelles résultant d'une réclamation à rencontre d'un employé, agent ou directeur de toute Société du Groupe; et (ix) toutes les primes de police d'indemnités professionnelles payable par une Société du Groupe en rapport avec la gestion et l'administration du Groupe.

«Groupe» signifie la Société et les Filiales et «Société du Groupe» signifie n'importe laquelle d'entre elles.

«Jour Ouvrable» signifie un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié ni un jour de repos à Moscou ou à Luxembourg.

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives aux classes de Parts Sociales devant être annulées mais réduites (i) de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences légales ou statutaires.

«Montant Total d'Annulation» a la signification mentionné à l'Article 5.4.2.

«Prix de Vente» signifie soit (i) lors de la survenance d'un Fait Générateur auquel il est fait référence aux alinéas 7.1 (B) à (E) un prix par part sociale équivalent à cent (100) pourcent de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues; ou (ii)

lors de la survenance d'un Fait Générateur auquel il est fait référence aux alinéas 7.1 (A) ou (F), un prix par part social équivalent à 90% de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues, à moins que les circonstances de l'article 7.3.1 (ii) ne s'appliquent, auquel cas le Prix de Vente sera un prix par part sociale équivalent à 110% de la Valeur de Marché des Parts Sociales Vendues.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» a la signification mentionnée à l'Article 5.4.1.

«Valeur de Marché» signifie la valeur de marché des parts sociales qui sera déterminée par un expert indépendant désigné par les Associés de Classe A et les Associés de Classe B endéans les trente (30) Jours Ouvrables de la date de la Notice du Fait Générateur. Si les Associés de Classe A et les Associés de Classe B ne se mettent pas d'accord sur un expert indépendant, tout Associé de Classe A et de Classe B peut demander au Président de la LONDON INVESTMENT BANKERS ASSOCIATION de faire la désignation qui devra être une banque de réputation internationale.

«Violation Substantielle» signifie toute violation ou non-respect de tout droit ou obligation en vertu de l'Article 6: Transfert de Parts Sociales, ainsi que toute violation de tout droit ou obligation défini comme substantielles dans tout contrat ou autrement conclu entre les Associés de Classe A et les Associés de Classe B, sans préjudice du fait qu'une violation de toute obligation en vertu de tout Article ou clause de tout contrat eu égard auquel l'exécution des obligations doit être réalisée endéans une période de temps spécifiée ne constituera pas une Violation Substantielle, à condition que

l'obligation soit exécutée dans les plus brefs délais après l'expiration de la période de temps spécifiée et dans tous les cas au plus tard dix (10) Jours Ouvrables après qu'il soit exigé que cette obligation soit exécutée.

«YUKOS FINANCE BV» signifie une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsterdam, les Pays-Bas et son principal établissement à Jan van Goyenkade 13 aux Pays Bas (NL-1075 HP), enregistrée au Commercial Register of the Chamber of Commerce à Amsterdam sous le numéro 34107730.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à deux mille quatre cents euros (2.400 EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Beyer, C. Petit, A. Durand, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007. LAC/2007/32940. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015857/5770/887.

(080012892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Thera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour THERA SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016106/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05552. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Alburak Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.221.

L'an deux mille sept, le dix octobre,

La séance est ouverte à 15.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALBURAK AVIATION S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94.221, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 31 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

- Maître Alexandre Davidoff, avocat, né le 1^{er} février 1950 à Genève (Suisse), ayant son domicile professionnel à CH-1204 Genève, 2, place du Port.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales tels que modifiés. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 tel que modifié avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Maître Alexandre Davidoff, président du conseil d'administration
- Monsieur Daniel Butikofer, administrateur
- Maître Victor Elvinger, administrateur

et à

- INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux Comptes de la Société, pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007. Relation: LAC/2007/30875. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008015803/211/64.

(080013401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Tarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.625.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008016104/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Thera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.291.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour THERA SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016107/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05543. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Ambra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.407.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLAGNAC S.A., une société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama City - Panama, ici représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMBRA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en 310 (trois cent dix) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à 12.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- BLAGNAC S.A.	310
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un milles euros (31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de sept mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Michele Canepa, président, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Genova Italie, et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie,
 - Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie) et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée audit.lu ayant son siège social à L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.160.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43742. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008015685/5770/141.

(080012736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

KKA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.673.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour KKA HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016119/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05525. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Woodcraft Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 135.415.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (Luxembourg).

There appeared:

DUGAN MANAGEMENT S.A., a company incorporated and organized under the laws of BVI, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Jürgen Fischer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a general proxy.

A copy of the proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of WOODCRAFT FINANCIAL INC., a company incorporated and organized under the laws of Belize, having its registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the Business Companies Act of Belize under the number 57403 (the Company),

II. That by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on November 23, 2007, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office of the Company from Belize City to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of Belize to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Belize City to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the opening balance sheet of the Company as of December 18, 2007;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above, with the Company having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each and reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue;

5. To acknowledge the resignation, effective at the date hereof, of the directors and to grant them full discharge for the performance of their duties as directors of the Company;

6. Appointment of one (1) manager of the Company for an unlimited duration; and

7. Establishment of the registered office of the Company at L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Belize to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of Belize to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet of the Company as of December 18, 2007 a copy of which shall remain attached to the present deed. The balance sheet shows a net asset value of the Company of EUR

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles of Association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The exists hereby a private limited company under the name of WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration.

4. The duration of the Company is unlimited.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

6.5. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing (by letter or facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail) another manager of the same category as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be obligated to third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been duly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 If the Company is owned by a sole shareholder, such shareholder shall have all powers conferred by Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder shall have voting rights in proportion to the shareholder's ownership interest in the Company.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by facsimile or any other electronic means of communication, including e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company.

13.3 However, resolutions to alter these Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by a majority in number of the shareholders who together own at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting Year.

14.1 The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and partners toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account.

14.2 Each shareholder may inspect the said balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to their share ownership in the Company.

General provision

Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg, which begins on the date of the present deed, ends in Luxembourg on December, 31, 2007.

Fifth resolution

As a result of the consolidation of the number of shares representing the shares capital, DUGAN MANAGEMENT S.A. shall receive 500 (five hundred) shares in exchange for 50.000 (fifty thousand) shares originally held.

New shares for a nominal amount of twenty five (EUR 25.-) will be issued and allocated to the Shareholders in proportion with their existing shareholding.

As a result, the share capital shall be allocated as follows:

DUGAN MANAGEMENT S.A.: 500 shares

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of the Meeting, of the directors, Esther N. Aguet and Denise Lopez and to grant full discharge for the performance of their duties as directors of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the followings person with effect as of today as manager of the Company for an unlimited duration:

ANTAR INVEST S.A., having its registered office in L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DUGAN MANAGEMENT S.A., une société constituée et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration générale.

Une copie de la procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de WOODCRAFT FINANCIAL INC., une société constituée et organisée selon les lois de Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, enregistrée au International Business Companies Act of Belize sous le numéro 57403 (la Société).

II. Que par résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 23 novembre 2007, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social de la Société de Belize City à Luxembourg-Ville, avec effet immédiat, sans dissolution de la société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit de Belize afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de Belize City à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, de son principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan de la Société au 18 décembre 2007;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifiée au point 2 ci-dessus, la Société ayant un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-), divisé en cinq cent parts sociales ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune et réallocation des parts sociales suivant consolidation du nombre de parts sociales en émission;

5. Prise de connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée, des administrateurs, et accord d'une pleine décharge pour l'exécution de leur mandat d'administrateurs de la Société;

6. Nomination d'un (1) gérant pour une durée illimitée; et

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon;

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme décrit précédemment, prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de Belize vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois de Belize afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture de la Société au 18 décembre 2007 dont une copie restera attachée au présent acte. Il résulte de ce bilan que les actifs nets de la Société s'élèvent à EUR

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois du Luxembourg.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination WOODCRAFT FINANCIAL S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en

tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et tout autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

VI. Durée

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

VI. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 la Société peut racheter ses propres parts sociales. La décision de rachat des parts sociales de la Sociétés sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pourcent (100 %) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat excède la valeur

nominale des parts sociales à racheter, le prix de rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où il existe des réserves distribuables suffisantes eu égard cette différence.

6.5 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

VI. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit (par lettre, télécopie ou tout autre moyen électronique y compris le courrier électronique) un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'au moins deux gérants ou par la ou les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

VI. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Si la Société est détenue par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Au même moment, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance desdits bilans et compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'assemblée générale des associés est seule compétente pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Disposition Générales

Pour tout ce qui n'est pas disposé dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi applicable;

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera à Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Cinquième résolution

En conséquence de la consolidation du nombre de parts sociales représentant le capital social, DUGAN MANAGEMENT S.A. recevra 500 (cinq cents) parts sociales en contrepartie de 50.000 (cinquante mille) parts sociales originellement détenues.

Des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) seront émises et allouées aux Associés dans les proportions de leur détention existantes.

En conséquence, le capital social a été alloué comme suit:

DUGAN MANAGEMENT S.A. 500 parts sociales

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de prendre connaissance de la démission, effective à la date de l'Assemblée, du mandat des administrateurs, Esther N. Aguet et Denise Lopez, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat d'administrateurs de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la personne suivante, avec effet immédiat en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

ANTAR INVEST S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43817. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008015747/242/509.

(080012876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, a private limited liability company, formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 93 646,

here represented by M^e Cécile Jager, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, is the sole partner of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 18, 2007 and not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of sixty-five million one hundred and two thousand US Dollars (USD 65,102,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of sixty-five million one hundred and twenty-two thousand US Dollars (USD 65,122,000.-) by the creation and the issue of one million three hundred two thousand and forty (1,302,040) parts having a par value of fifty US Dollars

(USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of five hundred eighty-five million nine hundred eighteen thousand US Dollars (USD 585,918,000.-);

2. Subscription for all the one million three hundred two thousand and forty (1,302,040) new parts by PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) S. à r.l. and paying up of these parts by a contribution in kind of all the 1,300,400 shares representing all the share capital of PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on December 18, 2007;

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of sixty-five million one hundred and two thousand US Dollars (USD 65,102,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to an amount of sixty-five million one hundred and twenty-two thousand US Dollars (USD 65,122,000.-) by the creation and the issue of one million three hundred two thousand and forty (1,302,040) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with a total issue premium of five hundred eighty-five million nine hundred eighteen thousand US Dollars (USD 585,918,000.-).

Subscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, here represented by Me Cécile Jager, pre-named, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 27, 2007, has declared to subscribe for all the one million three hundred two thousand and forty (1,302,040) new parts, and to pay them a total price of sixty-five million one hundred and two thousand US Dollars (USD 65,102,000.-) together with a total issue premium of five hundred eighty-five million nine hundred eighteen thousand US Dollars (USD 585,918,000.-) through a contribution in kind of all the one million three hundred thousand and four hundred (1,300,400) shares representing all the share capital of PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of said notary Paul Bettingen, on December 18, 2007.

The value of the contribution results from a value statement issued by the managers of PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL on December 27, 2007 based on a valuation realised by DELOITTE dated November 30, 2007.

Said value statement, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the company, which now reads as follows:

« **Art. 7. 1st paragraph.** The corporate capital of the company is set at sixty-five million one hundred and twenty-two thousand US Dollars (USD 65,122,000.-) divided into one million three hundred two thousand four hundred and forty (1,302,440) parts having a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

(...»

Valuation

For registration purposes, the amount of the increase of capital together with the share premium are valued at 448,299,132.- €.

Costs

The contribution in kind consists in 100% of the share capital of PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, a company with registered office and effective centre of management and control («siège de direction effective») in a Member State of the European Union. The Company refers to Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at 8,000.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.646 et

représentée par M^e Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, est l'associé unique de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de soixante-cinq millions et cent deux mille Dollars US (USD 65.102.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) à soixante-cinq millions cent vingt-deux mille Dollars US (USD 65.122.000,-) par la création et l'émission de un million trois cent deux mille et quarante (1.302.040) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent dix-huit mille Dollars US (USD 585.918.000,-).

2. Souscription des un million trois cent deux mille et quarante (1.302.040) nouvelles parts par PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en nature de toutes les 1.300.400 actions de PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 décembre 2007.

3. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de soixante-cinq millions et cent deux mille Dollars US (USD 65.102.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) à soixante-cinq millions cent vingt-deux mille Dollars US (USD 65.122.000,-) par la création et l'émission de un million trois cent deux mille et quarante (1.302.040) nouvelles parts ayant toutes une valeur nominale cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent dix-huit mille Dollars US (USD 585.918.000,-).

Souscription

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL) SARL, ici représentée par M^e Cécile Jager, prénommée, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2007, a déclaré souscrire toutes les un million trois cent deux mille et quarante (1.302.040) nouvelles parts, et les payer à un prix total de soixante-cinq millions et cent deux mille Dollars US (USD 65.102.000,-) ensemble avec une prime d'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent dix-huit mille Dollars US (USD 585.918.000,-) par un apport en nature de toutes les un millions trois cent mille quatre cents (1.300.400) parts sociales de PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Bettingen, en date du 18 décembre 2007.

La valeur de l'apport résulte d'un value statement du 27 décembre 2007 de la gérance de PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL basé sur une évaluation réalisée par DELOITTE le 30 novembre 2007.

Ledit value statement, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. Alinéa 1^{er}** . Le capital social de la Société est fixé à soixante-cinq millions cent vingt-deux mille Dollars US (USD 65.122.000,-) représenté par un million trois cent deux mille quatre cent quarante (1.302.440) parts ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune.

(...))»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital et de la prime d'émission sont évaluées à 448.299.132,- €.

Coût

L'apport en nature consistant en 100% des actions de PFIZER CONTINENTAL HOLDINGS SARL, avec siège social et siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 8.000,- €.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007. LAC/2007/44053. — Reçu 12 euros.

Pr. le Receveur, F. Sandt (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008015689/212/163.

(080013274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

KER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour KER HOLDING Sàrl

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016120/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05523. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Hendrik Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.236.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour HENDRIK HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016122/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05519. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Holt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour HOLT HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008016121/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05521. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080012813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Cooling Watergroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.422.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par M^e J. Seckler

Référence de publication: 2008016206/231/14.

(080013249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Cravatterie Philippe II sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.597.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015983/2426/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08649A. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080013101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Cravatterie Philippe II sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 47.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008015984/2426/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08647. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Sylvex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.302.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 2007 que les administrateurs Monsieur Robert Becker et Madame Liette Gales, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg ont été remplacés par:

- Madame Marie-Pierre Denis et Melle Carole Cahen, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Madame Myriam Useldinger, commissaire aux comptes, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a été remplacée par la FIDUCIAIRE B+C S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Tous ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

FIDUCIAIRE B+C S.à r.l. LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008016244/7759/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2008, réf. LSO-CM06397. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080012935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.

BTL S.à r.l. (Brandschutz Technik Luxemburg S.à.r.l.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 53.318.

En date du 22 janvier 2008, le gérant unique de la société BTL S.à.r.l. prend acte qu'en date du 5 mars 2007:

- Fabien Meyer a cédé 498 parts sociales BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l. à SERMELUX S.A. METALSERVICE Luxembourg,

- Fabien Meyer a cédé 1 part sociale BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l. à Frank Nimax.

Il résulte donc qu'à compter du 5 mars 2007, les 1.000 parts sociales BRANDSCHUTZ TECHNIK LUXEMBURG S.à r.l. sont détenues comme suit:

- Frank Nimax: 1

- SERMELUX S.A. METALSERVICE Luxembourg: 999

Kehlen, le 22 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

SERMELUX S.A. METALSERVICE Luxembourg

Gérant unique et actionnaire

F. Nimax

Référence de publication: 2008016245/8445/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08169. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080013015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2008.
